

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09	09

**Séance du 18 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit avril à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

**Présents :** Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HÉBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, MORDELET Pierre

**Absents représentés :** GARRON Patrice

**Absents excusés non représentés :** BASCOUL André

Mme HÉBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

11/04/2025

Objet de la délibération

Délibération n°24/2025 : **PERSONNEL : CRÉATION EMPLOIS SAISONNIERS - MODIFICATION DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération n°03/2025 relative aux créations d'emplois pour la saison 2025 :

*Monsieur le Maire explique que :*

*VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,*

*Compte-tenu de l'activité touristique saisonnière, il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour assurer la meilleure qualité d'accueil des visiteurs.*

*Il y a lieu donc de créer des postes d'emplois saisonniers exerçant les fonctions suivantes :*

*Pour le service CAMPING :*

- 4 Agents polyvalents, adjoint technique territorial ou adjoint administratif territorial – CDD 2 mois –RENOUVELABLE
- 1 Agent polyvalent, adjoint administratif territorial – CDD 5 mois –RENOUVELABLE
- 1 Agent polyvalent, adjoint technique territorial – CDD 6 mois –RENOUVELABLE

*Pour le service TECHNIQUE :*

- 1 Agent polyvalent, adjoint technique territorial – CDD 2 mois – plages – RENOUELEABLE
- 1 Agent polyvalent, adjoint technique territorial – CDD 2 mois – village - RENOUELEABLE

*Pour le service MUSÉE :*

- 1 Agent polyvalent, adjoint administratif territorial – CDD 3 mois - RENOUELEABLE

*Les rémunérations des agents seront calculées en fonction des diplômes et de l'expérience des agents recrutés.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :*

*ACCEPTE la création de ces emplois comme défini ci-dessus.*

*PRÉCISE que la dépense sera imputée au Budget de la commune en section de fonctionnement au compte 6413.*

*DEMANDE que les contrats soient établis et signés entre les parties.*

*CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire.*

Afin de mieux répondre aux besoins des services et notamment du camping municipal dont la gestion reste municipale pour cette année 2025, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les emplois saisonniers créés comme suit :

**Pour le service CAMPING :**

- 6 Agents polyvalents, adjoint technique territorial ou adjoint administratif territorial – CDD 2 mois –RENOUVELABLE
- 1 Agent polyvalent, adjoint technique territorial – CDD 3 mois –RENOUVELABLE
- 1 Agent polyvalent, adjoint administratif territorial – CDD 5 mois –RENOUVELABLE
- 1 Agent polyvalent, adjoint technique territorial – CDD 6 mois –RENOUVELABLE

**Pour le service TECHNIQUE :**

- 2 Agents polyvalents, adjoint technique territorial – CDD 2 mois RENOUELABLE
- 1 Agent polyvalent, adjoint technique territorial – CDD 3 mois -RENOUELABLE

**Pour le service MUSÉE :**

- 1 Agent polyvalent, adjoint administratif territorial – CDD 3 mois - RENOUELABLE

Les rémunérations des agents seront calculées en fonction des diplômes et de l'expérience des agents recrutés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

**APPROUVE** la modification des emplois saisonniers comme défini ci-dessus.

**PRÉCISE** que la dépense sera imputée au Budget de la commune en section de fonctionnement au compte 6413.

**DEMANDE** que les contrats soient établis et signés entre les parties.

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit

Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

